



# Compte rendu du Conseil d'Administration de l'INRA, tenu le 23 juin 2005 à Dijon

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr  
Document réalisé le 27/06/2005, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

## Ouverture

Jacques Brossier, président du Centre de Dijon, fait une présentation qui évoque les thématiques scientifiques, le campus, « Vitagora » et l'Agropôle de Bretenières. Les deux diapos sur Vitagora détaillent les parts de financement, qui font croire à un contrat essentiellement public, et l'intérêt stratégique de l'affaire. Unilever - Maille n'est pas cité. Aucune question n'étant prévue, il n'a pas été possible d'apporter un autre éclairage.

Avant d'aborder l'ordre du jour, un élu CGT demande à faire une déclaration sur les élections.

## Déclaration liminaire de la CGT-INRA

*« Les élections pour le renouvellement des 5 administrateurs élus par le personnel viennent d'avoir lieu dans des conditions que nous voulons dénoncer devant les ministères et les administrateurs extérieurs.*

*Cet hiver, la DRH a décidé, malgré nos protestations, de sous-traiter la production et l'envoi du matériel de vote. Il semble d'ailleurs qu'elle ne pouvait plus faire autrement car le Centre de Paris a pratiquement supprimé ses moyens de reprographie et affecté à d'autres tâches ¾ du personnel...*

*Les problèmes ont commencé dès le « bon à tirer » pour les professions de foi. Tous les représentants de liste ont dû batailler pour obtenir quelque chose de lisible, sans pourtant que ce soit conforme aux maquettes.*

*De nombreux envois sont arrivés dans les Centres après la date annoncée. Ils étaient souvent défectueux, de façon plus ou moins grave : manque de bulletins de vote ou de professions de foi. Des envois complémentaires ont dû être faits, et la clôture du scrutin a dû être repoussée de 3 semaines. Enfin, le Centre des Antilles a reçu le premier envoi après qu'un second envoi complet lui soit parvenu, et l'a distribué. Des agents pourraient avoir voté 2 fois, ce qui va alourdir considérablement le travail de dépouillement.*

*Ces évènements illustrent les méfaits de l'externalisation des tâches dites « périphériques ». L'INRA ne pouvait pas transporter les paquets mais « La Poste » est encore publique. Les témoignages dont nous disposons indiquent que l'acheminement a été confié à un transporteur privé par le « prestataire » responsable de la fabrication du matériel de vote, sans doute pour des raisons tarifaires.*

*Il semble que le marché ait été conclu à 7000 €, soit environ 3 mois d'AJT avec charges et pas mal de reste pour payer la location de la machine et les timbres. On peut encore ajouter au coût de l'opération le temps supplémentaire de travail de fonctionnaires INRA qu'aura causé cette magnifique opération d'économie des deniers publics !*

*Mesdames et Messieurs les décideurs, pour le bien public, revenez de votre aveuglement idéologique ! »*

Les élus CFDT approuvent cette déclaration, et la Direction Générale (DG) reste muette.

## Procès-verbal du précédent Conseil (24 mars 2005)

Deux administrateurs relèvent des erreurs de présence ou sur des termes. Un élu CGT signale que des réponses écrites promises en séance ne sont pas parvenues. Il s'agit en particulier des recettes du CPOV l'an dernier. Marion Guillou, Présidente de l'INRA, demande au directeur du financement de fournir l'information.

*Votes : le PV est approuvé à l'unanimité.*

## Information sur le document d'orientation 2006-2009

En introduction de son diaporama, Marion Guillou vante les capacités intégratives de l'INRA et souligne l'atout que cela constitue. Son exposé détaille chacun des 6 « axes stratégiques » puis décrit l'évolution du partenariat et de la gestion.

Plusieurs interventions d'administrateurs extérieurs (agricoles ou agro-industriels) et de représentants ministériels portent sur le contenu des axes, notamment la « bio-énergie » et le conflit possible entre son développement et un objectif de stockage de carbone atmosphérique par l'agriculture. Les comportements des consommateurs et la « valeur santé » d'un produit ont aussi été débattus. Ensuite, M. Vindimian (min. Environnement) puis M. Kalfon (min. Budget) se félicitent de l'engagement de l'INRA dans une fonction d'agence de programmation de la recherche et de la modernisation de son fonctionnement.

Pour un élu CGT, l'important est effectivement là, même si l'exposé, comme le document, le noient sous un luxe d'ambitions scientifiques et de détails. Il est symptomatique que l'introduction du document affirme la nécessité « de produire des connaissances nouvelles » avant celle de « poser les bonnes questions de recherche ». Au lieu que l'INRA ait à produire des connaissances à partir de « bonnes questions » posées en interne, on va séparer ces deux fonctions : celle d'« opérateur » exécutant les recherches et celle d'« agence de programmation » qui les définit sans les réaliser. C'est la nouveauté de cette seconde fonction accomplie isolément qui justifie l'ordre adopté en introduction. Le document d'orientation doit être lu avec celui sur la « mise en œuvre du rôle d'établissement support pour le compte de l'ANR ». Il est précisé que l'INRA doit développer sa fonction de programmation en enrichissant son expérience avec les méthodes des agences de recherche britanniques...

Pour finir, cet élu souligne que l'ambition intégrative des 6 « axes stratégiques » va être percutée par « une plus grande polarisation du dispositif ». La fragmentation en pôles est encouragée partout (pôles de compétitivité, PRES, etc.). L'INRA va perdre ce qui fait sa valeur.

M. Havet (CFDT) intervient sur l'absence de participation des personnels dans la définition des programmes et proteste contre la non prise en compte de la « charte européenne du chercheur ».

## Modalités envisagées pour la mise en œuvre par l'INRA du rôle d'« établissement support pour le compte de l'ANR »

Guy Riba (DGD INRA, Directeur Général Délégué de l'INRA) expose la volonté de l'INRA de « mobiliser les compétences de tous les acteurs de la recherche autour des thèmes de compétence de l'INRA ». La DG l'a revendiqué dans ses propositions pour la LOPR. Cela suppose de bien distinguer le rôle d'opérateur de recherche (« faire ») et celui d'agence de programmation (« faire faire »). C'est un mouvement engagé depuis plusieurs années par les « programmes fédérateurs » qui trouve un nouveau contexte avec la création de l'ANR. M. Riba décrit ensuite l'organisation de l'ANR, les types de programmes, leur gouvernance et leur animation. Il liste enfin ceux pour lesquels l'INRA est « établissement support » et indique la création d'une « unité fonctionnelle de soutien ».

Le dossier fourni avant la séance comportait 3 textes généraux « ANR » et un texte décrivant les 6 programmes à déléguer par l'ANR, leurs comités, leurs calendriers, plus une demande au CA d'autoriser notre PDG à poursuivre les discussions en vue de la signature des conventions de délégation.

Pour un élu CGT, il n'y a effectivement pas lieu d'opposer le fonctionnement avec ANR au fonctionnement qui s'était mis en place depuis quelques années. C'est le principe même de la recherche par projets à court terme qui est inacceptable, d'abord parce qu'il est anti-scientifique. Même si l'INRA a été créé pour mettre au point des innovations agricoles aussi rapidement que possible, il a été construit comme établissement de recherche scientifique. Ce que l'INRA a produit de réellement innovant et scientifiquement fécond s'est formé sur la durée. Entre autres exemples, c'est la poursuite scientifique du travail sur l'alimentation animale après la publication il y a une trentaine d'années des tables de valeurs des aliments qui permet aujourd'hui à l'INRA d'apporter quelque chose à la communauté scientifique travaillant sur l'alimentation humaine. Tant qu'il y a un capital de savoir-faire, de concepts et de méthodes, les contrats ont l'air de donner des résultats. Les trains anglais ont continué à bien marcher au début des réformes « Thatcher ». C'est plus tard que les problèmes sont apparus... La systématisation du fonctionnement sur projets à court terme que représente l'ANR entraînera la décapitalisation complète des savoir-faire scientifiques et interdira d'en capitaliser de nouveaux.

M. Havet (CFDT) intervient dans le même sens : « il faut un financement récurrent permettant de travailler, et des crédits incitatifs marginaux ».

M. Kalfon (min. Budget) s'inquiète de la compatibilité entre la fonction d'agence de programmes pour tous et la fonction d'opérateur dont des unités se retrouvent en concurrence avec des extérieurs sur les programmes en question (on en aura une première illustration dans la DM2...). M. Riba plaide qu'on évite la collusion en étant minoritaires dans les comités et en demandant des rapports écrits aux experts. Michel Eddi (DGD INRA) et Marion Guillou rappellent qu'il n'y a rien de bien nouveau ; le problème existait déjà avec nos programmes sur appel d'offres.

*Votes sur l'autorisation de poursuivre : contre : 6 (3 CGT, 3 CFDT) ; pour : tous les autres*

Rappelons que la CGT-INRA, comme les autres syndicats CGT des autres EPST, se prononce contre l'ANR et pour le reversement des crédits ANR aux organismes et aux universités.

## **Décision Modificative n°2 (DM2)**

Elle est présentée par le directeur du financement (DIFAG). Le point saillant est la budgétisation d'une avance de 2.3 M€ pour les unités INRA « qui pourraient être sélectionnées au terme des appels à projets ANR » gérés par l'INRA... Ca tombe évidemment en plein dans la question de la collusion évoquée juste avant.

Contrairement au rôle qu'il est censé jouer et à son inquiétude précédente, le représentant du ministère du Budget (M. Kalfon) plaide pour la manœuvre : « On a été prudents avec l'avance ». Pour M. PAGESSE (Limagrain) au contraire, il est ridicule pour un organisme tel que l'INRA de n'attendre que 2.3 M€ sur les 700 M€ d'engagements de l'ANR. M. EDDI corrige : il s'agit d'avancer une part des 40 M€ qui seront répartis par l'INRA. M. SOUBEYRAN (min. Recherche) souligne qu'on est dans l'urgence pour 2005. « Toutes les structures de l'Etat travaillent à la mise en place ». On ne pouvait pas budgéter d'avance 60%, même s'ils sont finalement attribués (sous entendu : au risque d'accusation de collusion).

Pour un élu CGT, on est dans une situation transitoire où il faut faire des acrobaties pour gérer, entre un INRA encore global et le principe de concurrence libre et non faussée du nouveau système... Dans ce système, on évitera l'acrobatie quand un « INRA supérieur » sera agence de programmation et que les unités INRA se seront fondues dans des pôles autonomes les associant aux universités - et aux industriels - locaux...

*Votes : abstention : 6 (3 CGT, 3 CFDT) ; pour : tous les autres. (on s'abstient sur la modification d'un budget qu'on avait désapprouvé)*

## « Agriculture et Développement Durable »

C'est un « programme fédérateur » 2004 qui va devenir programme ANR. La présentation en est faite par Bernard Hubert. Le programme se caractérise par des objectifs ambitieux et il « couvre un vaste champ d'investigations ».

Pour un élu CGT, c'est un bon exemple de contradiction entre des objectifs larges et ambitieux et la durée prévue : 4 ans. Ce programme arrivera sans doute à conclure des travaux existants, mais il n'y aura pas le temps de construire du nouveau, ou sans suite. Le travail par projets interdit de préparer ce qui sera nécessaire pour des programmes ultérieurs, il assèche les sources.

Messieurs Hubert et Riba répliquent que des collaborations durent depuis 10, voire 30 ans, avec intégration des acteurs. La « production fruitière intégrée », pas grand monde y croyait ; on a géré des acteurs en conflit et ça a abouti. L'élu CGT se félicite des exemples donnés, qui sont des choses faites sur la durée, le contraire de ce qu'on va faire. Ce sont les équipes de base qui peuvent démarrer sur des questions auxquelles personne ne croit...

Marion Guillou réplique qu'en l'occurrence c'était promu par un directeur scientifique, mais reconnaît le rôle des équipes de base.

## Présentation du nouveau cadre budgétaire de l'INRA

Il s'agit de la mise en place de la LOLF, destinée idéologiquement à nous faire passer d'une « culture de moyens » à une « culture de résultats ». Ce cadre budgétaire est censé améliorer la lisibilité grâce notamment à une présentation matricielle des dépenses : en lignes les « destinations » (activités des unités, ...) et en colonnes les « natures » (personnel, dotation globale, ...). La présentation (claire) est faite par le directeur du financement. Le budget 2006 de l'INRA sera présenté dans ce cadre.

Michel Eddi précise que les indicateurs qui seront utilisés pour évaluer les résultats ne sont pas encore bien déterminés. Quelques échanges ont lieu sur la possibilité d'individualiser les crédits de formation permanente ou d'action sociale, ainsi que sur la « fongibilité asymétrique », c'est à dire la possibilité d'utiliser en fonctionnement des crédits initialement prévus pour du personnel (titulaire), mais pas l'inverse.

## Questions diverses

- **3 demandes de « remise gracieuse de dette »** pour un trop perçu de salaire par un agent en CDD accidenté du travail, et pour des erreurs comptables.  
*Votes : pour, à l'unanimité.*
- **Emprunt juridiquement nécessaire pour pouvoir recevoir une subvention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse** et conclure l'opération de traitement des eaux du Centre de Nancy.  
*Votes : pour, à l'unanimité.*
- **3 dons de l'« Association française contre les myopathies », 2 dons de « Akzo Nobel » et 1 don de la « Ligue contre le cancer ».**  
*Votes : abstention : 3 (CGT), pour : les autres.* Il est rappelé au conseil l'opposition de la CGT au financement caritatif de la Recherche.
- **Promotion de Jean Denarié et François Le Tacon à l'« éméritat ».**  
*Votes : 6 ne prennent pas part au vote (3 CGT et 3 CFDT) ; pour : les autres.*